

2. Quel était le mode de procédure employé auparavant?

3. Pourquoi a-t-on changé?

4. Pour quelle nomination a-t-on eu recours pour la première fois à ce mode de procédure?

5. Pour quelles matières ou nominations en particulier utilise-t-on ce mode de procédure pour donner des avis au gouverneur général?

6. Quel est le mode de procédure reçu pour donner des avis au gouverneur général par rapport à d'autres questions?

7. Quelle raison constitutionnelle ou autre justifie d'établir une différence entre les questions sur lesquelles le gouverneur général reçoit des avis par un acte consultatif et celles où on lui donne des avis selon la façon indiquée dans la réponse à la sous-question 6?

M. John R. Matheson (secrétaire parlementaire du premier ministre): 1. Pour la nomination d'un ministre et d'un membre du Conseil privé: le 17 septembre 1953; pour la convocation du Parlement: le 7 octobre 1953.

2. Décision du Conseil.

3. On estimait que le mode de la décision du Conseil ne convenait pas pour l'avis à donner au Gouverneur général lorsqu'il s'agissait de questions à propos desquelles il incombe au premier ministre seul de donner avis et non au Comité du Conseil privé.

4. Pour la nomination de l'honorable Robert H. Winters au poste de ministre des Travaux publics et pour celle de l'honorable Jean Lesage au poste de membre du Conseil privé et de ministre des Ressources et du Développement.

5. Pour les nominations de membres du Conseil privé et de ministres; pour la convocation du Parlement; pour la dissolution du Parlement.

6. Décision du Conseil.

7. Voir la réponse à la question 3 ci-haut.

*RADIO-CANADA—ÉMISSIONS TÉLÉVISÉES EN COULEURS

Question n° 889—**M. Allmand:**

1. Radio-Canada a-t-elle annoncé le vendredi 25 février 1966 que la transmission de programmes télévisés en couleurs débutera sur le réseau anglais, pendant 30 heures par semaine, à compter du 1^{er} octobre 1966, et sur le réseau français, pendant 15 heures par semaine, à compter d'une date quelconque au cours de l'automne?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelle proportion de ces programmes en couleurs, destinés tant au réseau anglais qu'au réseau français, sera produite à Montréal?

M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, la réponse à la première question est affirmative. Radio-Canada a publié un communiqué dans ce sens le 25 février.

Quant à la deuxième question, Radio-Canada dit que la plupart des quelque 15 heures d'émissions en couleurs du réseau français et

certaines émissions du réseau anglais, comme les retransmissions sportives, seront réalisées à Montréal. Le réseau anglais peut importer un plus grand nombre d'émissions de réseau ou filmées en couleurs qui constitueront peut-être les deux tiers des 30 heures de couleurs du réseau anglais. Radio-Canada réalisera à peu près autant d'émissions canadiennes en couleurs à Montréal qu'à Toronto. Les studios d'Ottawa de Radio-Canada produiront aussi une faible proportion des émissions en couleurs des deux réseaux.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

*LA COMMISSION LAURENDEAU-DUNTON

Question n° 370—**M. Rynard:**

1. Quel est, à date, le total des frais de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme?

2. Quel est le total des frais de la Commission royale d'enquête la plus coûteuse entre 1945 et 1965?

3. Quel est le nombre total de personnes employées à plein temps par la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme?

4. Combien de personnes sont employées à temps partiel?

5. Combien parmi ces employés reçoivent \$10,000 ou plus par an?

6. Quel emploi chacune de ces personnes occupait-elle immédiatement avant d'entrer au service de la Commission?

7. Quelles qualités de chacune de ces personnes ont justifié leur embauchage à la Commission?

(Le document est déposé.)

[Français]

L'INDUSTRIE LAITIÈRE EN 1965

Question n° 478—**M. Vincent:**

1. Quels furent au Canada, pour l'année civile 1965, a) le nombre de vaches laitières, b) la production par vache, c) la production de lait et de crème liquide, exprimée en pourcentage de la production totale?

2. Quelles furent, exprimées en pourcentage de la production totale du lait, les ventes de lait nature, a) par province, b) pour l'ensemble du Canada?

3. Quelle fut, pour l'année 1965, la production de lait par province, exprimée en pourcentage de la production totale du Canada?

4. Quelle fut, pour l'année 1965, l'utilisation exprimée en pourcentage de la production totale au Canada, en ce qui concerne a) les ventes sous forme liquide (y compris l'équivalent en lait de la crème liquide), b) l'utilisation sur les fermes (y compris le lait donné aux bestiaux, le lait utilisé pour la fabrication de beurre de ferme et pour consommation humaine), c) le beurre de fabrique, d) le fromage cheddar, e) les autres fromages, f) les produits de lait concentré, g) la crème glacée?

5. Pour l'année civile 1965, à combien se chiffraient la production et la distribution du beurre de fabrique sous les chefs suivants, a) stocks au 1^{er} février, b) production, c) importations, d) approvisionnement total, e) exportations, f) consommation domestique, (i) totale, (ii) par habitant, g) prix de gros à Montréal?